



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 28 août 2024

ENVIRONNEMENT

INCENDIE SUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT DE DECHETS NON DANGEREUX A SERIGNAN

Un incendie s'est déclaré, ce mardi 27 août à 18h30 sur le site d'enfouissement de déchets non dangereux d'ordures ménagères à Sérignan. 6 500 Tonnes de déchets ont brûlé. Ce site est exploité par la Communauté d'Agglo Béziers Méditerranée (CABM).

L'intervention des 150 sapeurs-pompiers engagés et 48 véhicules a permis de réduire la propagation du feu rapidement avec les lances incendies toute la nuit. En complément de ces actions, l'exploitant du site procède au recouvrement du casier avec de la terre, afin d'étouffer le feu et contenir l'incendie. Un poste de commandement a été établi sur place par les pompiers de l'Hérault

Des prélèvements de fumées ont été réalisés par les pompiers marins de Marseille sur le site et aux alentours des zones d'habitations. Les résultats démontrent qu'il n'existe pas de risque d'intoxication aiguë par inhalation pour les populations riveraines.

Ce site est une installation classée pour la protection de l'environnement qui est soumise à autorisation pour le stockage de déchets non dangereux. Les déchets sont entreposés dans des balles de plastique stockées dans un casier à fond étanche.

La DREAL procédera à une inspection dès aujourd'hui. Le site fait l'objet de contrôle régulier (1 fois par an).

L'exploitant devra justifier de la remise en état du casier avant le redémarrage de l'exploitation. La continuité du service public des traitements des déchets sera tout de même assurée par la collectivité.

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2